



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bellerive-sur-Allier, le 18 mars 2020, 10h15

Votre interlocuteur :

Secrétariat de la formation
Courriel : secretariat.formation@creps-vichy.sports.gouv.fr

Usagers du département de la formation
professionnelle et de l'apprentissage

Note : évolution de la situation liée au Covid-19 pour le CREPS de Vichy

En raison de l'évolution de la situation sanitaire nationale liée à l'épidémie de Coronavirus, le ministère des Sports a donné consigne de procéder à la fermeture du CREPS du lundi 16 mars 2020 au mercredi 15 avril 2020 inclus. L'établissement est complètement fermé et donc inaccessible à ses agents et au public extérieur. Ainsi il est demandé aux stagiaires, aux intervenants, aux sportifs, etc. de ne pas venir dans l'établissement.

Dans ce cadre, la Direction du CREPS Auvergne-Rhône Alpes Vichy a pris la décision d'interrompre toutes les activités liées à l'accueil du public (les formations, les RDV, les réunions, etc. sont suspendus.), et de placer ses personnels en télétravail.

Pour assurer la suite des formations, des mesures transitoires sont prises :

1. Une permanence est mise en place :

- Pour tout ce qui concerne des aspects pédagogiques, prendre contact directement par mail avec le coordonnateur de votre formation, ou par téléphone si vous avez son numéro de téléphone portable.
- Une permanence téléphonique est mise en place au n° 06.12.92.99.79 et 06.86.34.28.86 (9h-12h /14h-17h)

2. La continuité pédagogique sera assurée :

Des modalités de continuité pédagogique sont en cours de réflexion et de conception pour une mise en place opérationnelle à partir du 23 mars 2020 ou plus tôt en fonction des formations (Visio conférence, FOAD, QCM en ligne, etc.). Les coordonnateurs de formation prendront contact avec leurs apprenants pour leur préciser les modalités de travail.

3. Alternance et apprentissage :

Deux cas de figure :

- Pour les stagiaires de la formation professionnelle : ne pas se rendre dans les structures d'alternance jusqu'à nouvel ordre, ce qui ira dans le sens des mesures annoncées par le gouvernement
- Les apprentis sont à la disposition de leur employeur, qui est lui-même soumis aux directives du gouvernement.

Des informations complémentaires vous seront communiquées dès que possible.



CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
— Vichy
2 route de Charmeil
BP 40013
03321 Bellerive-sur-Allier Cedex
Tél. 04 70 59 85 60
direction@creps-vichy.sports.gouv.fr



CENTRE LABELLISÉ
PALIER BRONZE

En fonction de l'évolution des consignes gouvernementales, la situation sera adaptée et des informations seront diffusées par le CREPS.

Les personnels du CREPS se mobilisent pour assurer une continuité de service public et mettent tout en œuvre pour s'adapter et proposer des solutions.

La réorganisation des missions tenant compte du travail à distance imposé par la présente situation va certainement engendrer des lenteurs et des difficultés. Aussi je vous prie de faire preuve de compréhension.

Nicolas CHAUVIN

Responsable du département de la formation
professionnelle et de l'apprentissage